CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

Présidence de M. Florian Bercault, président

Le lundi trente mai deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'hôtel communautaire, sous la présidence de M. Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Danielle Guillerme-Caous, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou (à partir de 18 h 13), Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 39), Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 09), Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (jusqu'à 20 h 09), Florian Bercault, Isabelle Eymon (à partir de 18 h 11), Bruno Bertier, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Christine Droguet, Sébastien Buron, Didier Pillon, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Julien Brocail, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Éric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain (à partir de 18 h 14), Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré et Dominique Gallacier.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Marie Boisgontier, Caroline Garnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné, Michel Paillard et Michel Rocherullé.

Étaient représentés

Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Patrice Morin a donné pouvoir à Nadège Davoust, Béatrice Ferron a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Catherine Roy, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Christine Dubois a donné pouvoir à Isabelle Fougeray, Mickaël Marquet a donné pouvoir à Vincent Paillard, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Anthony Rouiller est représenté par Danielle Guillerme-Caous (suppléante).

Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

022/2022 - COMMISSIONS PERMANENTES - MODIFICATIF

La composition des commissions permanentes du conseil communautaire est modifiée tel qu'indiqué dans les tableaux joints à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

023/2022 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LOIRE, LAVAL AGGLOMÉRATION ET LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS 2022 DE LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE

Les termes de la convention de partenariat établie entre la Région des Pays de la Loire, Laval Agglomération et l'association Laval Mayenne Technopole, joint en annexe de la délibération sont approuvés.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Jérôme Allaire, Florian Bercault, Julien Brocail, Paul Le Gal-Huaumé et Antoine Caplan en leur qualité d'administrateurs de Laval Mayenne Technopole n'ont pas pris part au vote.

024/2022 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE ET LAVAL AGGLOMÉRATION AU BÉNÉFICE DE CLARTÉ - CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

Les termes de la convention jointe en annexe de la délibération autorisant Laval Agglomération à attribuer une subvention de 185 000 € en complément de l'aide régionale, attribuée par la commission permanente du 6 mai 2022, sont approuvés.

Les termes de la convention jointe en annexe de la délibération, fixant les conditions d'attribution d'une subvention à l'association CLARTÉ, Centre de ressources technologiques pour son plan d'actions 2022 d'un montant de 185 000 € sont approuvés.

La subvention 2022, d'un montant de 185 000 €, fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2022, chapitre budgétaire 65.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrick Péniguel et Paul Le Gal-Huaumé en leur qualité de membres du conseil d'administration du centre Lavallois de Ressources Technologiques spécialisé en Réalité Virtuelle, Réalité Augmentée et technologies émergentes (CLARTÉ) n'ont pas pris part au vote.

025/2022 – CAP'LAB – PROJET D'INSTALLATION D'UN PLATEAU DE MOYENS TECHNIQUES MUTUALISÉS PORTÉ PAR CLARTÉ ET L'ENSAM – SITE DE LAVAL

Laval Agglomération confirme son soutien au projet d'innovation CAP'LAB porté conjointement par CLARTÉ et l'institut de Laval de L'ENSAM et décide de le subventionner à hauteur de 27 % soit 415 000 € maximum pour l'acquisition des équipements et l'ingénierie technique et scientifique dédiée.

Laval Agglomération ouvre une autorisation de programme à hauteur de 415 000 € lors du budget supplémentaire 2022 et inscrira les crédits de paiement nécessaires sur les exercices budgétaires de 2023 à 2026.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrick Péniguel et Paul Le Gal-Huaumé en leur qualité de membres du conseil d'administration du centre Lavallois de Ressources Technologiques spécialisé en Réalité Virtuelle, Réalité Augmentée et technologies émergentes (CLARTÉ) n'ont pas pris part au vote.

026/2022 - TRANSPORTS URBAINS - CRÉATION D'UN NOUVEAU TARIF TUL - TITRE SCOLAIRE TER

Le conseil communautaire approuve la création d'un nouveau titre de transport intitulé « SCO TER » qui sera délivré pour la rentrée de septembre 2022 et intégré dans la grille tarifaire TUL.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

027/2022 - TRANSPORTS URBAINS - CONVENTION POUR L'INTÉGRATION TARIFAIRE ENTRE LES RÉSEAUX TUL ET ALEOP EN TER POUR LES SCOLAIRES

Le conseil communautaire approuve la convention pour l'intégration tarifaire entre les réseaux TUL et Aléop en TER pour les scolaires de l'Ex Pays de Loiron, annexée à la délibération.

Une ligne de crédit va être créée sur le budget 5 afin de prévoir les crédits nécessaires à la compensation de SNCF Voyageur.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrick Péniguel n'a pas pris part au vote en tant qu'élu intéressé à l'affaire.

028/2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE SYNDICAT DE BASSIN JAVO

La convention de partenariat pour l'étude d'inondabilité entre Laval Agglomération et le syndicat JAVO est approuvée.

Le montant à la charge de Laval Agglomération est de 59 944 € TTC.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à rechercher les subventions les plus larges possibles pour cette action.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, ainsi que les avenants éventuels.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

029/2022 - PISCINE SAINT-NICOLAS - TARIFS 2022/2023

À compter du 1^{er} juillet 2022, les tarifs applicables pour l'utilisation de la piscine Saint-Nicolas sont fixés conformément au tableau joint en annexe de la délibération.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

030/2022 - PISCINE AQUABULLE - TARIFS 2022/2023

Le conseil communautaire :

- adopte les tarifs de l'Aquabulle à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 20 avril 2023 date de fin du contrat de concession et selon la grille des tarifs jointe en annexe,
- prend acte des tarifs pratiqués dans l'espace de détente "la bulle de bien-être".

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire ayant voté contre (Loïc Broussey).

031/2022 – DÉBAT RELATIF AUX GARANTIES EXISTANTES EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

Le conseil communautaire prend acte du débat sur la protection sociale complémentaire.

032/2022 – CRÉATION DE POSTE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRICULTURE URBAINE DANS LE QUARTIER SAINT-NICOLAS DE LAVAL – APPEL À PROJET QUARTIERS FERTILES DE L'ANRU

À compter du 1^{er} juillet 2022, un emploi non permanent de chargé de mission agriculture urbaine contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet est créé à l'effectif des services de Laval agglomération de Laval, rattaché à la direction générale adjointe développement économique et urbain.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien ce projet à savoir le pilotage des études et des expertises externes nécessaires à la mise en œuvre du projet d'agriculture urbaine. Les missions de cet emploi seront les suivantes :

- pilotage des études et expertises externes nécessaires à la mise en œuvre du projet d'agriculture urbaine.
- organisation et animations des partenaires publics et mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet,
- constitution et animation d'un réseau de partenaires privés et associatifs, d'habitants,
- mise en œuvre d'actions de communication en accompagnement de la réalisation du projet.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 18 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023.

Ce contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Ce contrat prendra fin

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut se réaliser.

L'agent contractuel recruté devra justifier :

- formation universitaire de niveau 7 dans le domaine de l'agronomie, écologie ou environnement,
- faire état d'une expérience dans le domaine de la gestion de projet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 575 du grade de recrutement d'attaché territorial (ou par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement) avec l'octroi du régime indemnitaire en vigueur à Laval Agglomération.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019 1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

À l'issue du recrutement de ce chargé de mission, une phase de contractualisation sera engagée avec la Caisse des Dépôts et Consignations et le Secrétariat général pour l'investissement.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires ayant voté contre (Fabienne Le Ridou et Jean-Marc Coignard) et huit conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Chantal Grandière, James Charbonnier, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon et Christelle Alexandre).

033/2022 - EMPLOIS SAISONNIERS 2022

En raison de l'accroissement d'activités saisonnières et afin d'assurer la continuité du service public, le conseil communautaire approuve, pour la saison estivale de mai à septembre 2022 de recruter des saisonniers, dans la limite de 30 postes.

Les candidats préalablement sélectionnés selon des conditions de diplômes obligatoires et d'exercices du métier sont recrutés selon les filières et les cadres d'emplois correspondant aux missions occupées.

Aussi, peuvent-ils être recrutés sur les filières, cadres d'emplois et grade suivants :

- La filière administrative : le grade d'adjoint administratif territorial du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- La filière technique: le grade d'adjoint technique territorial du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
- La filière animation: le grade d'adjoint territorial d'animation du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et le grade d'animateur du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;
- La filière culturelle- patrimoine : le grade d'adjoint territorial du patrimoine du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;
- La filière sportive: le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, le grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

034/2022 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2021

Le conseil communautaire statue :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion de Laval Agglomération dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Chantal Grandière et James Charbonnier).

035/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - APPROBATION

Le compte administratif 2021 de Laval Agglomération est approuvé.

Les résultats sont arrêtés tels que résumés ci-après :

BUDGET CONSOLIDÉ

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	140 407 512,55 €	154 139 091,24 €	13 731 578,69 €
Reprise résultat antérieur	616 799,22 €	12 772 934,91 €	12 156 135,69 €
Reste à réaliser	4 143 605,30 €	1 252 981,34€	-2 890 623,96 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	73 450 063,83 €	81 043 635,55 €	7 593 571,72 €
Reprise résultat antérieur	14 589 078,52 €	14 203 773.63 €	- 385 304.89 €
Reste à réaliser	22 161 284,03€	4 591 610,47 €	-17 569 673,56 €

RÉSULTAT CUMULÉ	12 635 164,57 €

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	60 882 859,91 €	70 660 346,16 €	9 777 486,25 €
Reprise résultat antérieur	0,00€	105 828,77 €	105 828,77 €
Reste à réaliser	1 852 997,85 €	1 119 367,34 €	-733 630,51 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	25 983 976,08 €	32 798 970,94 €	6 814 994,86 €
Reprise résultat antérieur	10 294 946,48 €		-10 294 946,48 €
Reste à réaliser	12 165 894,82 €	3 316 959,89 €	-8 848 934,93 €

TOTAL BUDGET	-3 179 202,04 €
	250 000 K M MANAGA-1900 M 150

BUDGET ANNEXE TERRAINS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	16 567 107,84 €	16 511 128,24 €	-55 979,60 €
Reprise résultat antérieur	575 279,52 €	0,00 €	-575 279,52 €
Reste à réaliser	675 062,17 €	72 700,00 €	-602 362,17 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	15 656 941,48 €	15 836 816,69 €	179 875,21 €
Reprise résultat antérieur	4 246 557,47 €	0,00€	-4 246 557,47 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL BUDGET	-5 300 303,55 €

BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 523 217,82 €	1 523 271,75 €	53,93 €
Reprise résultat antérieur	0,00€	347,34	347,34 €
Reste à réaliser	3 275,93 €	0,00 €	-3 275,93 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 097 886,74 €	1 214 096,30 €	116 209,56 €
Reprise résultat antérieur	0,00€	384 830,99 €	384 830,99 €
Reste à réaliser	98 697,21 €	0,00 €	-98 697,21 €
		TOTAL BUDGET	399 468,68 €

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	15 375 539,77 €	15 374 848,10 €	-691,67 €
Reprise résultat antérieur		1 186,23 €	1 186,23 €
Reste à réaliser	704 867,40 €	0,00€	-704 867,40 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 729 060,38 €	2 966 329,25 €	1 237 268,87 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	784 627,41 €	784 627,41 €
Reste à réaliser	1 622 511,66 €	0,00 €	-1 622 511,66 €
		TOTAL BUDGET	-304 988,22 €

BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	11 168 341,57 €	12 669 152,33 €	1 500 810,76 €
Reprise résultat antérieur	0,00€	626 604,11 €	626 604,11 €
Reste à réaliser	28 372,59 €	0,00 €	-28 372,59 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	2 540 098,10 €	2 199 620,08 €	-340 478,02 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	2 260 481,74 €	2 260 481,74 €
Reste à réaliser	1 582 345,64 €	0,00 €	-1 582 345,64 €
		TOTAL BUDGET	2 436 700,36 €

BUDGET ANNEXE CITÉ RÉALITÉ VIRTUELLE

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	958 159,91 €	453 963,30 €	-504 196,61 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	528 916,67 €	528 916,67 €
Reste à réaliser	183 595,00 €	0,00 €	-183 595,00 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	488 767,67 €	488 075,00 €	-692,67 €
Reprise résultat antérieur		85 830,90 €	85 830,90 €
Reste à réaliser	109 525,59 €	0,00 €	-109 525,59 €
		TOTAL BUDGET	-183 262,30 €

BUDGET ANNEXE PARC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	16 014 483,91 €	16 014 758,66 €	274,75€
Reprise résultat antérieur	3 113,23 €	0,00 €	-3 113,23 €
Reste à réaliser	290 013,37 €	0,00€	-290 013,37 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	16 072 158,10 €	16 084 108,91 €	11 950,81 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	3 066 200,90 €	3 066 200,90 €
Reste à réaliser	0,00 €	1 255 961,58 €	1 255 961,58 €
	Π	TOTAL BUDGET	4 041 261,44 €

BUDGET ANNEXE EAU REGIE CA LAVAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	9 134 741,59 €	10580777,46	1 446 035,87 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	6 757 491,37 €	6 757 491,37 €
Reste à réaliser	63 846,34 €	0,00 €	-63 846,34 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	4 886 107,32 €	4 585 217,44 €	-300 889,88 €
Reprise résultat antérieur	0,00€	1 760 736,47 €	1 760 736,47 €
Reste à réaliser	4 097 503,14 €	+	-4 097 503,14 €

	TOTAL BUDGET	5 502 024,35 €
I I		

BUDGET ANNEXE ASST REGIE CA LAVAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	7 538 467,88 €	8 970 175,58 €	1 431 707,70 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	4 168 264,07 €	4 168 264,07 €
Reste à réaliser	45 575,06 €	0,00 €	-45 575,06 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	3 793 282,84 €	3 439 582,24 €	-353 700,60 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	1 418 014,06 €	1 418 014,06 €
Reste à réaliser	2 007 180,58 €	18 689,00 €	-1 988 491,58 €
		TOTAL BUDGET	4 630 218.59 €

	TOTAL BUDGET	4 630 218,59 €
--	--------------	----------------

BUDGET ANNEXE PLATEFORME SAINT-BERTHEVIN

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	30 874,26 €	180 510,33 €	149 636,07 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	355 176,29 €	355 176,29 €
Reste à réaliser	4 575,00 €		-4 575,00 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	184 205,30 €	778 438,00 €	594 232,70 €
Reprise résultat antérieur		4 130 645,49 €	4 130 645,49 €
Reste à réaliser	235 542,78 €		-235 542,78 €

TOTAL BUDGET	4 989 572,77 €

BUDGET ANNEXE ZA LOIRON

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT	
Réalisations de l'exercice	638 654,49 €	670 424,31 €	31 769,82 €	
Reprise résultat antérieur	38 406,47 €		-38 406,47 €	
Reste à réaliser	282 554,59 €	60 914,00 €	-221 640,59 €	

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	650 005,60 €	295 344,47 €	-354 661,13 €
Reprise résultat antérieur	47 574,57 €		-47 574,57 €
Reste à réaliser	242 082,61 €		-242 082,61 €
		TOTAL BUDGET	-872 595,55 €

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS LOIRON

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	575 063,60 €	529 215,90 €	-45 847,70 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	229 120,06 €	229 120,06 €
Reste à réaliser	8 870,00 €		-8 870,00 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	367 574,22 €	357 036,23 €	-10 537,99 €
Reprise résultat antérieur		312 405,67 €	312 405,67 €
Reste à réaliser	0,00€	0,00 €	0,00€
		TOTAL BUDGET	476 270,04 €

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Florian Bercault, président dont le compte administratif est débattu, s'étant retiré de l'enceinte du conseil, le compte administratif est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Chantal Grandière et James Charbonnier).

036/2022 - PORT-BRILLET - PASSATION D'UNE CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN SITE INDUSTRIEL D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Laval Agglomération confie à la SPL Laval Mayenne Aménagements un mandat pour la réalisation d'études et de travaux de réaménagement d'un site industriel à Port-Brillet, moyennant une rémunération forfaitaire de 64 750 € HT, et un montant hors rémunération du mandataire, de 1 748 250 € HT.

Le conseil communautaire approuve la convention de mandat figurant en annexe et autorise le président ou son représentant à signer celle-ci.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Bruno Bertier en sa qualité de président du conseil d'administration, Christine Dubois, François Berrou, Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Isabelle Fougeray, Geoffrey Begon, Florian Bercault, Antoine Caplan, Georges Poirier et Patrice Morin en leur qualité d'administrateurs de la SPL Laval Mayenne aménagements, n'ont pas pris part au vote.

037/2022 - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) - ATTRIBUTION À LOUVERNÉ

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
LOUVERNÉ	Mise en accessibilité du cimetière	67 628 €	28 800 €

Le président de Laval Agglomération, ou son représentant, est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

038/2022 - CONTRAT TERRITOIRES-RÉGION - CTR 2020 - RÉAFFECTATION DE CRÉDITS

Le conseil communautaire approuve la réaffectation des crédits régionaux alloués à la plateforme de transport combiné rail-route, sur le projet de réhabilitation du bâtiment 52 et la création d'un bâtiment de liaison avec l'Hôtel communautaire.

Le conseil communautaire approuve le plan de financement joint en annexe de la délibération.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter la subvention régionale au titre du CTR 2020.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, huit conseillers communautaires ayant voté contre (Didier Pillon, Samia Soultani, Chantal Grandière, James Charbonnier, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon et Christelle Alexandre) et trois conseillers communautaires s'étant abstenus (Gwénaël Poisson, Nicole Bouillon et Anne-Marie Janvier).

039/2022 - COMPÉTENCE GEMAPI - PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2022 - RÉGULARISATION FORMELLE

Le conseil communautaire décide d'arrêter le produit fiscal de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2022 à 390 000 € conformément au vote du budget primitif 2022.

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 3 juin 2022

Le Directeur général des services,

Fabrice Martinez